

Légende



AC 1 : servitude relative à la protection des monuments historiques
Batterie de défense d'Asnelles (protégée MH par arrêté du 10.11.1992)



EL 9 : servitude de passage des piétons sur le littoral



EL 7 : Voie soumise à un plan d'alignement



" Port Winston Churchill et les falaises qui le dominent ". Site classé -
Article L341-2 du code de l'environnement.

Sur l'ensemble du territoire communal :

T 7 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne.
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières



SOUS-PRÉFECTURE
DE BAYEUX
16 JUL. 2019
REÇU

P.L.U. DE LA COMMUNE D'ASNELLES PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a
Approuvé le 8 juillet 2019



8.3

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SAUF PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX (P.P.R.L.)

N.S.
André R. Néel